

D.S.D.E.N. de
l'Aveyron

Secrétariat Général

Référence
MAB/MS/15-16/60

Dossier suivi par
Marie-Annick BUSNEL

courriel
ia12@ac-toulouse.fr
tél.
05 67 76 53 54
fax
05 67 76 53 40

279 rue Pierre-Carrère
C.S. 13117
12031 Rodez cedex 9

Rodez, le 14 décembre 2015

L'inspecteur d'académie, directeur des services de
l'éducation nationale, directeur académique des services de
l'éducation nationale de l'Aveyron

à

Madame la secrétaire départementale
du SNUipp - FSU

Objet : Vos courriers du 10 et 11 décembre 2015

Par courriers visés en objet, vous attirez une nouvelle fois mon attention sur les difficultés rencontrées par les directeurs et directrices d'école à mettre en œuvre les exercices de sécurité d'ici la fin de l'année.

Je vous précise qu'à la demande des recteurs et IA-DASEN, madame la ministre de l'Education nationale a autorisé un délai supplémentaire pour la réalisation des exercices de sécurité incendie et intrusion **jusqu'à la mi-janvier et jusqu'à mi-février pour la finalisation** des PPMS.

Je vous rappelle en outre que les assistants de prévention, ainsi que les IEN sont à la disposition des directrices et directeurs d'école pour les aider dans la préparation des exercices de sécurité et l'élaboration du PPMS.

Au-delà du plan formel, il s'agit en effet, comme je vous l'indiquais dans mon précédent courrier, d'acquérir progressivement une culture de la sécurité et de la partager avec les parents d'élèves notamment.

Enfin, votre demande d'octroi d'un temps de décharge exceptionnel pour permettre aux directrices et directeurs de préparer et effectuer les exercices de sécurité ne peut recevoir une réponse positive, la réalisation et la mise en œuvre d'un PPMS relevant des missions normales du (de la) directeur (trice) d'école.



Dominique ROURE